

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

Groupe de la CGT

Le Premier ministre a saisi notre Conseil pour mesurer les évolutions, dans la durée, de notre système de formation mais également pour tirer bilan de la réforme de 2009 et faire de nouvelles propositions de réforme.

L'avis qui nous est proposé dessine à grands traits les évolutions de ces quarante dernières années depuis l'ANI (Accord national interprofessionnel) du 9 juillet 1970 et la loi du 16 juillet 1971. Il permet de mesurer le chemin parcouru, il ne cache pas les faiblesses du système mais en rappelle opportunément les forces et notamment sa capacité à évoluer pour s'adapter aux nouveaux besoins des personnes, des entreprises et du pays.

Il est vrai que l'accumulation des dispositifs, le cloisonnement de l'accès aux droits selon le statut de la personne et le chevauchement de responsabilités entre acteurs induisent une complexité que de nombreux rapports ont relevée. Mais la simplification, même souhaitée par tous, doit nécessairement être le fruit d'une réflexion approfondie que les délais fixés par la saisine ne permettaient pas d'engager.

L'avis constate également qu'il est trop tôt pour faire le bilan de l'ANI du 7 janvier 2009, que l'État n'a toujours pas étendu à ce jour, ainsi que de la loi de 2009 dont la mise en œuvre n'est pas achevée. Il précise même, comme l'affirment les principaux acteurs de la formation professionnelle, qu'une certaine stabilité de l'environnement législatif et réglementaire est souhaitable, sinon indispensable.

L'avis réussit l'exploit de faire émerger les traits saillants de quarante années de construction du système de formation professionnelle, d'esquisser le bilan d'une réforme toujours en cours de mise en œuvre et de proposer des pistes d'amélioration ou de réflexion dont l'ambition modeste est de compléter la réforme actuelle telle qu'elle est.

La formation, et nous touchons là une question essentielle, ce n'est pas un supplément d'âme, ce n'est pas un coût, c'est un investissement. Elle doit s'inscrire dans une volonté politique et doit se traduire par des moyens suffisants tant pour la formation initiale que pour la formation continue ou professionnelle. Elle doit répondre aux attentes des citoyens, des salariés, des entreprises et de la nation.

Nous entrons, nous le savons, dans une crise de financement de la formation professionnelle. Les contributions des entreprises sont basées sur des salaires qui n'augmentent pas, sur un nombre de salariés en baisse du fait d'une montée du chômage catastrophique et de l'absence de créations nettes d'emplois.

Or, préparer l'avenir de la France ne peut se concevoir sans une vision prospective des métiers de demain, sans l'effort d'investissement pour former à ces nouveaux métiers et élever le niveau des qualifications dans les entreprises. Il faut impérativement s'extraire de la conjoncture actuelle marquée par la

crise économique, il faut se placer dans une perspective de sortie de crise, il faut s'élever au niveau des exigences de demain.

S'il est beaucoup question de mettre le salarié au centre du processus de formation professionnelle, cela ne doit pas conduire à faire peser, sur lui seul, la responsabilité de sa situation professionnelle. C'est pourquoi nous sommes réservés sur la création d'un compte individuel qui ne s'appuierait pas sur une intermédiation sociale, un dispositif d'accompagnement garanti collectivement.

La formation des femmes et des hommes dans notre pays souffre d'une reconnaissance insuffisante par les employeurs du niveau de qualification acquis. Celui-ci doit se traduire dans la rémunération.

Pour être véritablement citoyen, chaque personne doit disposer d'un socle commun de connaissances. Or, l'avis le souligne, les situations d'illettrisme explosent dans notre pays. La majorité de ces citoyens sont salariés, dans l'emploi et leur travail ne leur a pas permis d'entretenir une formation initiale défailante.

Oui, nous militons pour que la lutte contre les situations d'illettrisme soit déclarée grande cause nationale aux côtés de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et plus de 50 organisations.

L'État doit poursuivre, comme l'engage l'avis, sa propre réflexion sur les articulations entre ses responsabilités, celle des régions, celle des partenaires sociaux et cela dans le cadre d'une véritable concertation respectueuse des attributions et responsabilités de chaque partie prenante.

À ce propos, il faut redire ici notre opposition aux ponctions successives de 300 millions d'euros en 2010 et 2011 opérées par l'État sur le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Cela n'est pas acceptable et risque de conduire les entreprises et les branches professionnelles à des replis sur soi au moment même où la mutualisation et la coopération sont plus que nécessaires pour mener les politiques ambitieuses dont notre économie a besoin en matière de formation professionnelle.

La CGT a voté l'avis.